

*Dabo legem meam in visceribus eorum, & in corde eorum scribam eam* (a), mérite singulièrement l'attention des religieux & sur-tout des chefs de communauté. On ne fauroit croire de quelle importance est ce point de vue, & combien il influe sur la conservation de la discipline religieuse & la gloire de la vie monastique. Avec du zèle, de la vertu, & les meilleures intentions, on ne formera jamais un jeune homme de manière à en faire un bon religieux, si on ne tourne tous ses soins vers l'observation de cette loi intérieure. C'est néanmoins à quoi on manque presque généralement. On croit faire beaucoup en rendant les novices exacts dans l'observation de leur règle, assidus à l'office, dociles & obéissans. Pourvu qu'ils ne manquent à rien dans leur conduite extérieure, on est content d'eux, on les croit bien propres à persévérer dans leur état. On se trompe. Ce n'est ni la bouche, ni les yeux, ni le corps, qu'il s'agit d'attacher à la règle; c'est l'esprit & le cœur. Or, c'est ce qui n'est pas un petit travail, ni une charge qui compete à tout le monde. On peut bien dire : *hic opus, hic labor est* (b).

Encid. 6.

---

(a) *J'imprimerai ma loi jusques dans le fond de leurs entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur.* Jer. 31.

(b) Si c'est à ce point que tient tout l'édifice de la vie religieuse, on peut assurer que c'est toujours par-là qu'il se dément. C'est cette maison dont parle le Sauveur du monde, qui paroïssoit